Personnes vulnérables ou isolées

Le Centre Communal d'Action Sociale tient un registre communal confidentiel qui permet de veiller sur les personnes fragiles, isolées ou en situation de handicap. Il est utilisé **en cas de période de fortes chaleurs, de grand froid ou de crise sanitaire**. Il fait partie du dispositif de **plan d'alerte et d'urgence**. Seul le Préfet peut le déclencher.

Ce registre permet au CCAS de prendre contact avec les personnes isolées afin de s'assurer de leur bonne santé, et de leur rappeler les consignes d'usage pour vivre au mieux ces périodes difficiles. **Sont concernées les personnes âgées de plus de 65 ans et les personnes en situation de handicap.** Si vous êtes une personne isolée ou si vous connaissez des personnes isolées qui peuvent être concernées, faites-le savoir au CCAS. La démarche d'inscription s'effectue **sur le volontariat de la personne**. Il est important que la personne communique tout changement de situation (coordonnées, adresse, téléphone, période d'absence, période d'absence d'un proche aidant…) afin que l'accompagnement s'effectue dans de bonnes conditions.

La personne peut demander à tout moment d'être radiée du registre communal. Cette demande d'inscription sur les registres peut **être remplie par le bénéficiaire mais également par un tiers** (famille, ami, voisin, médecin traitant, aide à domicile…). Les personnes qui souhaitent figurer dans ce registre et bénéficier ainsi du suivi mis en place par la commune de Labastide Saint Sernin, sont invitées à remplir la fiche de renseignements disponible en mairie ou en téléchargeant le document ci-dessous et à la déposer en mairie.
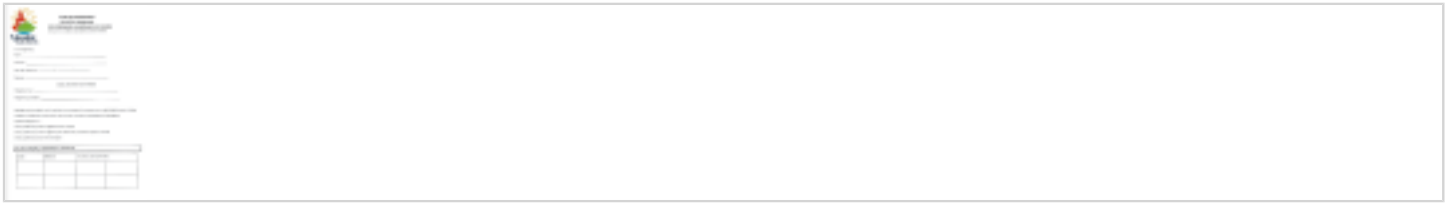
Visualiser le fichier «Fiche personnes vulnérables.pdf» en ligne et télécharger